

**Conditions générales d'utilisation du  
programme de fidélité  
Program' Avantages UEM**



# Conditions générales d'utilisation du programme de fidélité « Program' Avantages »

## ARTICLE 1 : OBJET DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Les présentes conditions générales d'utilisation (ci-après « CGU ») du programme de fidélité Program' Avantages (ci-après « Program' Avantages ») précisent les dispositions qui régissent les relations entre UEM et chacun des adhérents au Program' Avantages, à savoir :

- Les clients d'UEM respectant les conditions fixées aux présentes pour devenir adhérents (ci-après les « Adhérents ») ;
- Les partenaires d'UEM souhaitant participer au Program' Avantages (ci-après les « Partenaires »).

## ARTICLE 2 : DESCRIPTION DU PROGRAM' AVANTAGES

Le Program' Avantages est un programme de fidélité organisé par UEM, Société Anonyme d'Economie Mixte Locale au capital de 20.005.200 euros, immatriculée au RCS Metz sous le numéro 779 987 486, ayant son siège social sis 2, place du Pontiffroy 57000 Metz, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour une durée indéterminée.

Le Program' Avantages permet aux Adhérents d'avoir accès à des avantages commerciaux administrés par les Partenaires.

## ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ADHESION AU PROGRAM' AVANTAGES

L'adhésion au Program' Avantages est gratuite et requiert l'acceptation préalable des CGU par l'Adhérent.

Le Program' Avantages est réservé aux clients résidentiels majeurs d'UEM, titulaires d'un contrat actif d'électricité en basse tension UEM ou d'un contrat actif en gaz naturel UEM.

En cas de cessation de tout contrat d'électricité ou de gaz, les avantages commerciaux liés au Program' Avantages ne sont plus accessibles aux Adhérents.

## ARTICLE 4 : MODALITES D'ADHESION AU PROGRAM' AVANTAGES

Pour souscrire au Program' Avantages, le client recevra un email d'UEM lui proposant d'adhérer au Program' Avantages. Après avoir confirmé son choix et validé les CGU du service, le client devient Adhérent et reçoit régulièrement des informations sur les avantages octroyés par les Partenaires.

UEM se réserve le droit :

- de vérifier, s'il lui semble utile, que l'Adhérent respecte les CGU sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des comptes personnels ouverts ;
- d'écarter tout Adhérent du Program' Avantages ne respectant pas totalement les CGU ou les lois et règlements en vigueur.

## **ARTICLE 5 : UTILISATION DU PROGRAM' AVANTAGES**

---

Les conditions d'utilisation des avantages sont fixées par les Partenaires en charge de l'administration et de la gestion des avantages accordés.

L'Adhérent peut à tout moment utiliser les avantages octroyés par les Partenaires, sous réserve que la personne utilisant l'avantage auprès des Partenaires soit bien l'Adhérent.

Les avantages attribués dans le cadre du Program' Avantages ont une durée de validité définie par les Partenaires. Ils ne seront plus valables une fois ce délai dépassé.

## **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

---

Toutes les conditions relatives à l'utilisation des avantages sont celles des Partenaires.

UEM ne saurait par conséquent être tenue responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant de l'inexécution ou de l'exécution défectueuse des services fournis dans le cadre du Program' Avantages. Toute réclamation concernant les services, les produits et prestations fournies dans le cadre du Program' Avantages doit être adressée directement aux Partenaires.

De plus, UEM ne saurait être tenue responsable si par suite de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, le Program' Avantages devait être interrompu, modifié ou annulé.

## **ARTICLE 7 : INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ADHERENT**

---

Il appartient à l'Adhérent de maintenir à jour les informations le concernant, en prenant contact avec le service clients ou en se rendant dans son espace personnel Agence En Ligne, UEM ne pouvant en aucun cas être responsable en cas de non réception d'une offre par l'Adhérent notamment en raison d'informations obsolètes ou mal renseignées.

En application de la réglementation en vigueur, l'Adhérent dispose notamment des droits suivants :

- un droit d'accès lui permettant d'obtenir une copie des données à caractère personnel le concernant ainsi que tous renseignements sur le traitement de ses données ;
- un droit de rectification de ses données ;
- un droit à l'effacement de ses données lorsqu'elles ne sont plus nécessaires au regard des finalités du traitement ;
- un droit à la limitation du traitement dans la mesure où la limitation est compatible avec l'exécution du Program' Avantages.

S'il souhaite exercer ses droits ou obtenir des renseignements sur la collecte et l'enregistrement de ses données à caractère personnel, le Client peut contacter le Délégué à la protection des données d'UEM, par l'un des moyens suivants :

- en remplissant le formulaire de contact disponible sur le site internet d'UEM : [www.uem-metz.fr](http://www.uem-metz.fr), rubrique « Mes données personnelles » ;
- en envoyant un mail à l'adresse suivante : [dpo@uem-metz.fr](mailto:dpo@uem-metz.fr)

## **ARTICLE 8 : APPLICATION ET MODIFICATION DES CGU**

---

Les CGU s'appliquent à tout Adhérent qui participe au Program' Avantages.

UEM se réserve la faculté, à tout moment, de plein droit sans préavis et sans avoir à en justifier, d'interrompre le Program' Avantages, de l'écourter, de le modifier ou de l'annuler.

En ce cas, la responsabilité d'UEM ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Adhérents ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Tout Adhérent refusant la ou les modification(s) intervenue(s) devra cesser de participer au Program' Avantages.

## **ARTICLE 9 : MODALITES DE DESINSCRIPTION AU PROGRAM 'AVANTAGES**

---

UEM réserve la possibilité à l'Adhérent de se désinscrire au Program 'Avantages à tout moment et sans motifs. Il doit uniquement stipuler sa demande par mail à l'adresse [marketing@uem-metz.fr](mailto:marketing@uem-metz.fr)